

L'administration communale vous ouvre ses portes

Où et quand

L'administration communale occupe les locaux de la mairie, située à la **place de l'Eglise 7**, et vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

les **lundi - mercredi - vendredi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

le **mardi** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h.

le **jeudi** de 9h00 à 16h30.

L'équipe et ses services

L'administration communale est composée de huit employés sous la responsabilité de M. Christian Garin, secrétaire

général. En plus d'être la mémoire vivante de la commune depuis vingt ans, M. Garin assume divers rôles au sein de l'administration. En effet, il assiste les membres de l'exécutif dans l'accomplissement de leurs tâches, assure la fonction de chef du personnel et participe de très près à la gestion financière communale. Sans oublier sa fonction de secrétaire rédacteur du Conseil municipal et le lien qu'il garantit entre l'autorité politique et l'administration communale.



Christian GARIN

La secrétaire de direction, Mme Zaïna Baïteche, assiste activement le secrétaire général dans l'accomplissement de ses tâches de soutien administratif aux autorités politiques. Elle est aussi responsable de la communication en général, notamment par le biais du site Internet (www.veyrier.ch) et des pages officielles du Journal de Veyrier, et collabore à la gestion administrative



Zaïna BAÏTECHE

de la Fondation communale pour le logement.



Carole BERSET

La cheffe du service de l'administration, Mme Carole Berset, assure le bon fonctionnement et la supervision des activités administratives de secrétariat, comptabilité, accueil et participe à l'exécution de tâches administratives. Elle est également en charge de l'organisation des manifestations communales et culturelles ainsi que de la formation de l'apprenti.



Christine IMHOF

Au chapitre des finances, Mme Christine Imhof, comptable, assure avec la rigueur nécessaire la tenue de la comptabilité communale. Ceci englobe le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement, le bouclage annuel des comptes, la gestion des liquidités ainsi que celle des débiteurs et fournisseurs, les salaires et allocations diverses, la comptabilité de la Fondation les Rasses, le suivi de la taxe professionnelle ainsi que l'établissement de statistiques financières et comptables.



Chantal BLANCHARD

Mme Chantal Blanchard, réceptionniste, vous réserve un accueil chaleureux depuis bientôt deux ans. Vous pourrez entre autre venir établir auprès d'elle un document d'identité, une autorisation parentale, faire valider un certificat de vie ou encore légaliser une signature. Mme Blanchard s'occupe aussi des réservations de cartes

journalières CFF, de l'établissement de cartes de tennis valables pour les courts communaux, des demandes de location de matériel et de l'établissement des baux de parking. Sans oublier la partie administrative de la sécurité municipale comprenant le suivi des amendes d'ordre et des contraventions, des objets trouvés et de la vente des médailles de chien.



Arlette LANDENBERG

Mme Arlette Landenberg, secrétaire, est responsable de la gestion administrative du cimetière, de la location des locaux communaux ainsi que des activités sociales gérées par la commune. C'est elle qui organise avec la plus grande dévotion les sorties des aînés tant appréciées des participants.



Monique LEUENBERGER

La Mansarde de Veyrier et le Fonds de décoration sont entre les mains actives de Mme Monique Leuenberger, secrétaire, qui en assure la gestion administrative ainsi que la mise sur pied des différentes expositions ou inaugurations. Mme Leuenberger collabore également, avec la cheffe du service, à l'organisation de certaines manifestations communales.



Amine WEGMULLER

Le dernier arrivé est M. Amine Wegmuller, engagé au mois d'août 2006 en qualité d'apprenti de commerce. Il suit une formation sur trois ans et passe plusieurs mois dans chaque service de l'administration.

Sortie ornithologique A la découverte de nos oiseaux !

Nous avons le plaisir de vous informer que la mairie organise pour la 7^{ème} fois une balade guidée par des ornithologues chevronnés à la découverte de la faune ailée.

Dates

samedi 5 mai 2007 (ou samedi 12 mai 2007 en cas de mauvais temps; renseignement au tél. no 1600).

Rendez-vous

devant la Mairie, à 7h15.

Durée

environ 2h30. Une collation, offerte par la commune, suivra au carnotzet de la Mairie

Itinéraire

Iles d'Etrembières (France) – Sierne – bords de l'Arve.

Nombre de participants

40 personnes environ divisées en plusieurs

groupes, l'observation des oiseaux devant se faire avec discrétion.

Age

à partir de 10 ans.

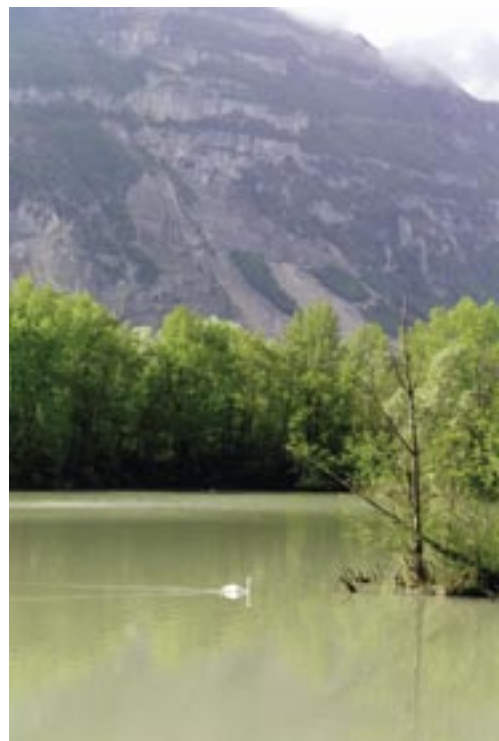
Equipement

chaussures de marche, jumelles, carte d'identité.

Inscription

CHF 10.- par personne à remettre à la Mairie au plus tard la veille de la sortie.

Les ornithologues et les autorités communales se réjouissent de reconduire cette expérience avec vous. *A bientôt !*



Les sportifs en redemandant

Le Tennis Club Veyrier-Grand Donzel a fait savoir au Conseil municipal son besoin de courts supplémentaires pour satisfaire la demande croissante des usagers. La démocrate-chrétienne Félicia Floru a émis l'hypothèse d'acquiescer le Tennis Club du Bois-Carré. Malheureusement, il semble peu probable que cette acquisition soit possible et ce pour différentes raisons selon MM. Philibert Perrin et Daniel Mermod. Premièrement, le nouveau propriétaire du Bois-Carré semble avoir d'autres desseins pour ce périmètre, deuxièmement, la zone convoitée se trouve dans une zone villa, ce qui nécessiterait une demande de déclassement. Si l'augmentation de terrain n'est pas encore d'actualité, des négociations sont toutefois en cours avec d'anciens instructeurs du Bois-Carré qui pourraient faire bénéficier les Veyrites de leur savoir.

Nouvelle triste et annonces heureuses

M. le Maire Daniel Mermod a tenu à présenter ses condoléances à M. Raymond Gavillet qui a récemment perdu sa maman. Il a d'ailleurs évoqué la jovialité de ses parents et leur dévouement pour la commune.

Il a également annoncé cinq nouvelles nominations au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers.

M. Perrin a annoncé un don de 1000 francs pour CARITAS et de la même somme pour l'EPER afin de venir en aide aux Philippins, victimes de catastrophes naturelles.

Dès le 25 juin, la télévision numérique terrestre (TNT) remplacera les chaînes analogiques. De plus, certaines chaînes ne seront plus accessibles avec l'antenne râteau. Des informations plus précises seront données aux citoyens dans les semaines à venir.

100 nouveaux logements

M. Perrin a annoncé quelques modifications pour le plan localisé de quartier de l'EMS de Vessy suite aux résultats du concours de ce périmètre. Ajout et suppression d'étage, négociations avec le Conseil d'Etat qui ont abouti à l'établissement d'une zone 3 en lieu et place de la zone agricole. Une partie du chemin des Beaux-Champs passera au domaine communal alors que l'autre demeurera propriété de l'Hospice Général. Une enquête publique sera prochainement ouverte. Ce sont donc 100 nouveaux logements qui seront bientôt disponibles, l'Hospice Général souhaitant démarrer les travaux dès l'automne 2007.

« Nous désirions obtenir une zone 4 et finissons avec une zone 3, nous ne pouvons que le regretter », a souligné le radical Serge Luisier en ajoutant qu'il regrettait également de ne pas voir sur les plans affichés dans l'hémicycle l'impact sur le paysage du PLQ. M. Perrin a précisé que la hauteur de chaque bâtiment serait de 3 étages sur rez et s'est défendu en rappelant que les plans étaient conformes aux exigences habituelles. Le socialiste Raymond Jeanneret a souhaité rappeler à M. Luisier que le Conseil municipal avait été convié lors des résultats du concours et que les informations étaient alors disponibles.

Cramer abdique

La résolution soumise au Conseil d'Etat suite aux débats sur la Zone Agricole Spéciale qui avaient eu lieu en septembre 2006 a finalement eu gain de cause. « M. Robert Cramer accepte le périmètre modifié et la langue verte est supprimée » a annoncé non sans fierté M. Perrin avant d'entendre des signes évidents de satisfaction dans les camps socialiste et libéral.

PLQ des Etournelles, jour J-30

Le PLQ des Etournelles tel que proposé par les Conseils administratif et municipal est annoncé sur le site Internet de l'Etat. « Il ne reste plus que 30 jours pour recevoir des oppositions au projet. S'il n'y en a pas, nous allons de l'avant, s'il y en a, nous portons le litige devant le Tribunal administratif ou le Tribunal fédéral » a prévenu M. Perrin.

Désignations controversées et facilitées

Deux nouveaux membres pour le Comité de la Mansarde ont été proposés par M. Mermod. Il s'agit de Mmes Ariane Redaelli et Catherine Gillibert. « Je suis surpris de cette proposition qui ne se fait normalement pas en cours d'exercice mais plutôt en début de législature » a opposé le socialiste Eric Fuld tout en précisant qu'il estimait Mme Redaelli. M. Mermod a admis que c'était possible d'attendre mais a tenu aussi à préciser que ces dames siégeaient déjà de façon non officielle au sein du comité.

Le socialiste Raymond Jeanneret a fait sentir sa désapprobation sur l'annonce faite par les radicaux : « Vous écrivez dans le papier de votre parti que la radicale Mme Redaelli compte parmi les membres du comité alors que ce n'est pas encore le cas, cela correspond à un mensonge politique ».

M. Mermod a répliqué que ce n'était pas la première fois qu'un membre arrivait dans le comité pendant une législature.

Mme Constantin a ajouté que le comité avait actuellement besoin de ces forces vives au vu des projets en cours. C'est finalement à l'unanimité moins l'abstention de Mme Redaelli qu'a été acceptée la proposition de M. Mermod.

La désignation de Mme Vanessa Berset en tant que remplaçante au sein du Fonds de Décoration n'a, pour sa part, suscité aucune objection. Il en a été de même pour la liste des 74 jurés pour l'année 2008.

Opposition dédaléenne

C'est avec force que s'est opposé le radical Patrick Hunziker à la proposition de la dalle pour le traitement des déchets verts. Son argument premier est qu'il n'était pas adéquat de la part de la collectivité publique d'offrir son outil de travail à un prestataire de service privé. Toutefois, afin d'éviter notamment des frais de traitement à des prix prohibitifs au Nant de Châtillon, il a annoncé que son parti ne s'opposerait pas au projet mais s'abstiendrait néanmoins de voter tout en ajoutant : « A titre personnel, je ne peux pour ma part que refuser la proposition ». Le radical a également fait part de sa rancœur face aux propos de « bistrot » qui sous-entendent que son opposition serait motivée par la défense des intérêts d'une tierce personne. De plus, il a affirmé que le Conseil administratif ne se serait pas acquitté de la tâche qui lui incombait, soit d'étudier la réalisation du projet par la commune ou par le biais d'un privé et l'a encore accusé de n'avoir pas mené correctement l'étude d'impact demandée par la commission d'urbanisme.

M. Perrin a nié avoir déclaré qu'il était du devoir du Conseil administratif de présenter des alternatives publiques ou privées. Il a aussi rappelé la réduction obtenue de 15 francs la tonne lors de négociations faites lors d'une séance regroupant agriculteurs, ingénieur et autres spécialistes.

La démocrate-chrétienne Félicia Floru a tenté de savoir quelle était la part d'investissement déboursée par la commune de Troinex. M. Perrin a précisé que la convention avait été remise aux membres de la

commission d'urbanisme et qu'elle devra être ratifiée par les deux communes.

Un crédit de 440 000 francs a finalement été octroyé pour la réalisation de la dalle.

Sujet récurrent, la sécurité à Veyrier

« Dans la motion de Sécurité à Veyrier, on nous dit d'avoir le devoir d'y répondre alors que nous l'avons déjà fait à 2 reprises », a rappelé à juste titre le Conseiller administratif Jean-Noël Genêt. Les Conseillers municipaux ont de nouveau eu droit, comme ils le demandaient, à l'énumération des mesures prises par l'exécutif pour l'amélioration de la sécurité de la commune. Relations des ASM avec la police cantonale, bilan sur le coût des déprédations, recensement des incivilités etc. « De plus, si on identifie les fauteurs de troubles, on dépose une plainte contre eux afin qu'ils soient jugés ».

Il a parlé de la surveillance nocturne effectuée par une agence de sécurité privée dont le coût était passé de 4000 francs en 2005 à 20'000 francs en 2006. Il a également évoqué les conventions avec les communes limitrophes ainsi que l'engagement de travailleurs sociaux hors murs (TSHM). La campagne sur le respect a été soulignée en tant qu'élément préventif, d'ailleurs préférable à la répression selon M. Genêt.

Le socialiste Eric Fuld a admis l'existence d'un problème de société mais qui n'était pas sans solution : « Les jeunes n'ont pas envie de se rencontrer en pleine lumière. Il suffirait de leur offrir quelques bancs supplémentaires où ils pourraient se réunir ». Il a lu quelques statistiques démontrant que la délinquance était en baisse à Veyrier alors qu'elle était à la hausse à Genève.

M. Genêt a admis qu'il pouvait être judicieux de mettre en place un lieu de rencontre mais a indiqué le manque de maîtrise de ces endroits par les autorités.

Le libéral Pierre Meylan a remercié le Conseiller administratif et a promis que son groupe ferait de la question sa priorité lors de la prochaine législature par exemple en augmentant le nombre de postes d'ASM et tout en continuant les campagnes de prévention. Le radical Jean-Louis Rieben a également opté pour la même stratégie en indiquant que son groupe donnerait également la priorité à la sécurité. Le libéral Philippe Prost a mis en garde M. Fuld sur l'utilisation des statistiques qui peuvent être faussées par différents facteurs.

« Il faudrait que le Conseil administratif ouvre le débat en commissions, propices à des échanges constructifs pour autant que l'on abaisse les étendards politiques », a suggéré M. Hunziker. L'établissement d'une commission ad hoc a été proposé par M. Jeanneret, commission qui sera certainement mise en œuvre lors de la prochaine législature, quoi qu'il arrive.

Les Veyrites se chaufferont à 150'000 ou à 1'400'000 francs ?

Donnant suite à la motion du groupe démocrate-chrétien, M. Genêt est arrivé avec différents rapports sur la création d'un chauffage urbain. Plusieurs paramètres ont été pris en compte comme le type de combustible, le coût énergétique, le taux de pollution, l'emplacement de la chaufferie ou encore l'ampleur de la chaudière qui chaufferait plus ou moins d'établissements selon le système choisi.

« La solution à 150'000 francs serait un système qui ne chaufferait que l'école au mazout et celle à



Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Veyrier

et Amicale « Club 53 »

Incontestablement, c'est la doyenne des sociétés de Veyrier, car elle a vu le jour en 1818. En effet, le 16 février de cette année, le Conseil d'Etat promulgue un arrêté fixant le « Règlement général de police sur les incendies » qui stipule notamment la composition de la compagnie : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 caporaux, 12 pompiers. Au niveau de l'administration communale, une commission communale des pompiers est créée. Elle édicte différents articles, dont celui-ci : « C'est le tocsin qui alertera la population en cas d'incendie, le Maire se rendra sur place revêtu de son écharpe, les pompiers trouvant la pompe déjà partie la rejoindront sur le lieu de l'incendie ».

Petit à petit, la compagnie va s'équiper en personnel et en matériel, passant de 17 membres en 1818 à 46 membres en 2000, de la pompe à bras au camion de première intervention acquis en 2002.

Depuis sa création, 14 commandants de compagnie se sont succédés, des capitaines : Henry DUCRET, Jean Etienne NOVEL, Fernand PETIT, Jean GOTRET, Jean-Marie BABEL, François BERTHOUD, John CO-RAJOD, Jules CORAJOD, Victor BURDET, François CHAVAZ, Marc Henri FONTANEL, Louis GENTILE, Pierre BRIFFAZ et Xavier BABEL actuellement.

Pendant toutes ces années, divers événements émailleront l'histoire de cette compagnie : par exemple l'incendie du village de Monnetier en mars 1822 où les hommes de Veyrier iront prêter main forte en



transportant la pompe (imaginez la montée), Maire en tête. Hommage leur sera rendu par des lettres, notamment du Roi de Sardaigne. Nombreuses seraient les anecdotes et les péripéties survenues au cours de ces 189 années d'existence, années où la Compagnie des Sapeurs pompiers de Veyrier a essayé, avec dévouement, d'aider la population lors d'incendies, d'inondations où pour d'autres événements. Elle s'occupe aussi des gardes de salles, de la circulation lors de manifestations, défile lors des promotions, s'occupe des feux d'artifices du 1er août. Elle sert également un repas par année à une association de sans-abri, etc.

En 1951, une amicale a été créée sous l'égide du Capitaine Victor Burdet. Nommée Club 53 (parce que la compagnie de Veyrier est la 53e par ordre alphabétique du canton de Genève). Toujours vivace, cette amicale organise diverses manifestations, comme le Bal de l'Escalade (en collaboration avec le corps enseignant), un tournoi de jass et tient un stand lors de la Vogue.

Ce texte est placé sous la responsabilité de son auteur et n'engage pas la commune de Veyrier.



La télévision numérique terrestre (TNT) arrive T.S.R. Les Veyrites doivent-ils s'équiper d'un décodeur ?

À partir du 25 juin 2007, il faudra un décodeur numérique pour capter via une antenne TSR 1 et TSR 2. Le 25 juin 2007, la diffusion analogique du signal TV sera définitivement stoppée en Suisse romande.

Les foyers ayant une antenne râteau installée à l'extérieur ou à l'intérieur auront besoin dès le 25 juin, soit d'un adaptateur numérique, soit d'acquérir un téléviseur avec TNT intégré. Le téléspectateur pourra continuer à regarder les chaînes TV de SRG SSR idée suisse tout en gardant son antenne, mais en branchant un décodeur numérique (dès 150 francs) à sa télévision.

Les téléspectateurs de Suisse romande peuvent d'ores et déjà capter les chaînes de SRG SSR idée suisse avec une antenne en mode numérique (TNT), à l'exception du Valais et du Chablais vaudois qui bénéficieront pleinement du signal terrestre numérique à partir d'octobre 2007.

Le changement vous concerne-t-il ?

Voici quelques conseils pratiques pour le savoir :

- Si vous captez déjà TSI 1, les futurs changements ne vous concernent pas.
- Si vous recevez entre 35 et 50 programmes, vous êtes raccordé au câble. Dans ce cas, vous n'êtes pas concerné.
- Si vous captez encore plus de chaînes, vous recevez le signal TV par satellite. Grâce à ce mode de réception, vous regardez déjà les chaînes en numérique et vous n'êtes pas concerné.

- Si vous recevez entre 2 et 10 programmes, il vous faudra sans doute vous procurer un récepteur numérique.

Quels sont les atouts de la TV numérique par antenne ?

1. Qualité de l'image

La TNT propose une meilleure qualité d'image que la télévision analogique. Elle permet également de consulter un guide des programmes à l'écran (EPG).

2. Simplicité d'installation

Il suffit de brancher un adaptateur à votre téléviseur actuel ou d'utiliser un téléviseur déjà équipé d'un décodeur intégré. La TNT peut être reçue via les antennes «râteaux» extérieures, mais aussi dans une majorité de cas au moyen d'une simple antenne d'intérieur (petite antenne placée sur votre téléviseur, par exemple).

3. Souplesse d'utilisation (portabilité)

La TNT est disponible n'importe où et n'importe quand. On peut aussi regarder des émissions sur un ordinateur portable ou tout autre récepteur non fixe. Grâce à un récepteur portable compatible avec la TNT ou à une clé USB TV peu onéreuse pour l'ordinateur portable, il est possible de recevoir, même en plein air, quatre chaînes de SRG SSR.

4. Quatre programmes

En Suisse romande, les téléspectateurs reçoivent TSR 1, TSR 2, TSI 1 et SF 1. Aux frontières linguistiques

(Bienne et Fribourg par exemple), il sera possible aussi de capter SF zwei. Enfin, les régions proches des pays voisins devraient bénéficier des programmes étrangers.

Pour les téléspectateurs ayant une antenne, c'est le moment de passer à la TV numérique!

Les personnes qui captent le signal TV via une antenne installée sur le toit, dans l'appartement ou intégrée au téléviseur auront besoin, pour passer à la TNT, d'un décodeur numérique pour chacun de leurs téléviseurs. Les commerces radio/TV proposent des modèles simples à partir de 150 francs. Autre possibilité: opter pour la TV par satellite avec ses centaines de programmes en qualité numérique parfaite. On trouve dès 500 francs des équipements de TV par satellite faciles à installer.

Le site www.televisionnumerique.ch et la page 390 du télétexte donnent des informations exhaustives et actualisées en continu sur la télévision numérique. Les revendeurs TV sont à disposition pour renseigner le téléspectateur sur les décodeurs numériques, la réception par satellite et les modèles de téléviseurs équipés pour la TNT. La liste des revendeurs régionaux figure sur le site www.televisionnumerique.ch. Une assistance téléphonique est disponible au 0848 34 44 88 (tarif local).

SRG SSR idée suisse, février 2007





Fête de la petite enfance

La fête de la petite enfance aura lieu cette année à l'école du Bois-Gourmand le samedi 12 mai prochain dès 13h30 en même temps que le marché aux jouets organisé par l'association des parents d'élèves de la commune.

Extrait des réglementations

Dans les agglomérations, soit pour le territoire de Veyrier les zones délimitées par les signaux routiers indiquant l'entrée des zones de localités « Veyrier », « Pinchat », « Plateau de Vessy », les chiens doivent être tenus en laisse. Il en est de même, afin de préserver la jeune faune, dans les bois du 1er avril au 15 juillet, à l'exception du « Bois de Pins » situé face au stand de tir et du « Bois Carré ».

L'élagage des arbres et la taille des haies doivent nécessairement être effectués avant le 15 juillet 2007.

D'autres réglementations sont disponibles sur le site internet de la commune www.veyrier.ch.

Flash Info

Passeports-vacances 2007

Pour les jeunes nés entre 1991 et 1997.

Dates : du 9 au 29 juillet et du 6 au 26 août 2007

Vente : Mercredi 9 mai dès 14h00 à la salle du Tibet en face de la mairie.

Prix : CHF 60. -- pour deux semaines librement choisies parmi les six proposées.

Renseignements : Service des loisirs de la jeunesse Route des Franchises 19 - 1203 Genève
Tél : 022 546 21 40 passport.vacances@etat.ge.ch www.geneve.ch/slj

QUESTIONS À NOS ÉLUS

Faites-nous parvenir votre message

par mail : z.baiteche@veyrier.ch

ou par poste à la mairie de Veyrier,
Case postale 330, 1255 Veyrier.



Résultat du concours du 10 mars 2007 au service des routes et espaces verts

1er prix : 2 billets de train « Goldenpass » d'une valeur de CHF 124. -- par personne remis à Mme Sonia Théraulaz.

2ème prix : un bon d'achat d'une valeur de CHF 100. -- dans un magasin de plantes remis à M. André Reymond.

3ème prix : un bon d'achat d'une valeur de CHF 50. -- dans un magasin d'outillage remis à Mme Nicole De Moura Presa.

Journée des voisins

La journée des voisins aura lieu cette année le mardi 29 mai 2007.

Sondage – zone de rencontre

Sur les 3870 formulaires envoyés aux ménages veyrites en décembre 2006 concernant un sondage sur la zone de rencontre du village de Veyrier, 522 nous ont été retournés, soit 13,5% de réponse.

Les résultats détaillés et commentés de ce sondage feront l'objet d'un article dans une prochaine édition du journal.

Suite de la page 12

1'400'000 francs chaufferait non seulement l'école mais également les fondations et autres résidences », a annoncé M. Genêt avant de proposer le renvoi du sujet aux commissions compétentes.

Tous les courants de l'assemblée semblaient alors d'accord pour cette proposition mais l'intervention à caractère juridique du libéral Thomas Barth les a remis à l'ordre. En effet, selon le règlement, il serait interdit de renvoyer en commission une réponse à une motion, et ce malgré l'urgence rappelée par le libéral Cosimo Rizzo ou encore au détriment de la majorité des conseillers désireux d'accélérer le mouvement.

Les débats se sont poursuivis sur certains points tels que l'arrivée tardive de la motion, soulignée par Mme Redaelli ou encore le choix de plaquettes plutôt que celui de pellets produits par une seule maison, lui conférant donc l'hégémonie sur le produit comme a prévenu M. Perrin.

M. Barth a ramené l'assemblée à l'ordre en lui rappelant que le règlement ne prévoyait pas non plus de discussions de fonds lors du plénum. Il a rappelé à quel point le règlement était bien fait et qu'il permettait de convoquer la commission des bâtiments rapidement pour discuter du chaud sujet.

La retraite de Kubota

Suite à de longues années de fidèles et loyaux services, le tracteur léger Kubota, acquis par la commune en 1988, songe à prendre sa retraite. C'est l'un de ses descendants, le jeune Holder, qui est pressenti pour remplacer l'aîné ne maîtrisant plus très bien ses émissions polluantes ni même son cahier des tâches.

Le radical Serge Luisier a précisé qu'il faudrait évaluer la pollution émise par le nouvel engin. Le libéral Fabrice Nobs s'est enquis de sa valeur de revente, prix encore méconnu par M. Mermod. Quant à M. Jeanneret, il a suggéré ironiquement de ne pas le revendre

pour montrer l'exemple en matière de pollution.

Les commissions des routes et des finances débattent de l'engagement du Holder au moteur turbo à diesel d'un peu moins de 100'000 francs, prix forfaitaire, pas annuel.

Silence, on discute

« Suite à la modification du plan d'attribution des degrés de sensibilité (DS) au bruit, deux entreprises se sont opposées aux changements prévus car elles craignent qu'on leur demande trop pour se mettre en conformité ou qu'on leur demande de changer de lieu », a expliqué M. Perrin avant de renvoyer la proposition à la commission d'urbanisme.

« Si on est sensible au bruit, on l'est aussi à la sauvegarde de ces deux commerces », s'est exprimé M. Rizzo. Il a aussi émis l'idée de réactiver à court terme la réflexion sur une zone artisanale dans la commune. M. Luisier a souligné pour sa part quelques aberrations concernant l'attribution des DS comme celle du Stand-de-Tir en DSII alors qu'elle a le même degré au centre du village ou encore un degré plus élevé vers le terrain de football. Pour sa part, Mme Floru a suggéré à la commission en charge du dossier d'étudier un emplacement pouvant accueillir les activités bruyantes dans le futur.

Quelques hics

Mme Floru a souhaité que le Conseil administratif prenne en main la question de l'alcool lors du repas officiel des promotions civiques arguant que plusieurs jeunes adultes en sortaient ivres. M. Mermod a précisé que des limites avaient été fixées lors de cette soirée mais a rappelé que, toutefois, les jeunes arrivaient souvent avec leurs propres bouteilles.

M. Jeanneret a eu vent d'une information concernant l'octroi par le biais du Fonds d'Équipement Communal de l'Association des communes genevoises (ACG) d'un montant de 11 millions de francs à l'entreprise concernée pour ses travaux effectués au Stade de Genève. « Cela correspond à un détournement, les

Genevois ayant refusé il y a 2 ans lors d'un référendum d'avancer une somme moins importante », s'est-il exprimé avant de demander quelle était la position du Conseil administratif.

« Il s'agit d'une confusion, l'ACG n'a nullement donné de préavis. Le Conseil d'Etat a simplement tâté le terrain pour savoir s'ils pouvaient éventuellement disposer de ce fonds » a rectifié M. Perrin. Ce Fonds d'Équipement Communal serait nourri à moitié par les communes et à moitié par l'Etat. C'est seulement la contribution cantonale qui serait visée pour régler le montant dû à l'entreprise. L'ACG et le Conseil d'Etat se rencontreront pour débattre de l'affaire.

La démocrate-chrétienne Marielena Gautrot a remercié l'exécutif d'être entré en matière afin d'augmenter les heures d'ouverture de la garderie les Rainettes. Elle regrette toutefois les horaires mal adaptés du jardin d'enfants les Lucioles pour les parents qui doivent venir y amener leurs enfants avant d'aller travailler et souhaiterait voir une amélioration dans ce domaine.

« Ce jardin d'enfants a plus un caractère de socialisation que la vocation d'une crèche » s'est défendu M. Perrin tout en ajoutant qu'il ne serait pas possible d'accéder à cette demande.

Vilaine neige

Malgré qu'elle fût rare cet hiver, la neige a, une fois de plus, réussi à faire des siennes. Mme Floru en a été la triste victime en chutant sur une plaque de verglas, devant la mairie. Mais elle a pu se consoler grâce aux fleurs qu'elle a reçues de ses collègues du Conseil. M. Rossé a relevé les problèmes posés par le déneigement, ou son absence, sur les trottoirs. M. le Maire a rappelé que certains d'entre eux devaient être entretenus par les propriétaires et qu'une information sur ce sujet sera faite ultérieurement pour éclaircir la situation. La séance s'est terminée à huis clos par le préavis favorable de trois dossiers de naturalisation.

Nancy Gagné Bolle